

Ville d'Epinay-sur-Seine

**ARRETE PORTANT NOMINATION D'UN MANDATAIRE DE LA REGIE DE
RECETTES POUR LA BILLETTERIE DES ANIMATIONS ET SPECTACLES
ORGANISES PAR LA DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES**

DESIGN. 22/ 91

Le Maire d'Epinay-sur-Seine,

Vu la décision DESIGN. 21/89 en date du 10/12/2021 instituant une REGIE DE RECETTES POUR LA BILLETTERIE DES ANIMATIONS ET SPECTACLES ORGANISES PAR LA DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES,

Vu l'avis conforme du Comptable Public assignataire,

Vu l'avis conforme du régisseur,

Considérant qu'il est nécessaire de nommer un mandataire,

ARRETE

ARTICLE 1 - Monsieur Halim KHERBOUCHE est nommé mandataire de la REGIE DE RECETTES POUR LA BILLETTERIE DES ANIMATIONS ET SPECTACLES ORGANISES PAR LA DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES pour le compte et sous la responsabilité du régisseur, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 2 - Le régisseur titulaire et le mandataire ne doivent pas percevoir de sommes pour les produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code pénal.
Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus dans l'acte constitutif de la régie.

DESIGN. 22/ 91

ARTICLE 3 - Le mandataire est tenu d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 Avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

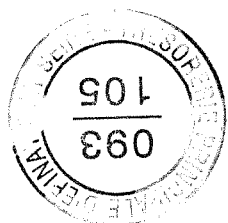
ARTICLE 4 - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Comptable Public de la ville d'Epinay-sur-Seine, notifié au régisseur titulaire.

Le Comptable Public,

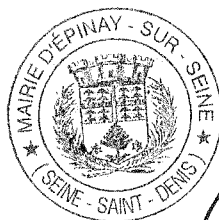
Fait à Epinay-sur-Seine,

Le

15 NOV. 2022



Le comptable public
Trésorerie Epinay sur seine
Jean-Paul AUJARD



Le Maire,

Hervé CHEVREAU

«Vu pour acceptation»

Le régisseur titulaire,
Madame Jacqueline LHERBIER

«Vu pour acceptation»

Le mandataire,
Monsieur Halim KHERBOUCHE

«Vu pour acceptation»

Le mandataire suppléant,
Madame Séverine DALLET

Publié le:

15 NOV. 2022